

# État des lieux - Studio /T1

Entrée, réalisée le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Sortie, réalisée le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Le locataire dispose d'un délai de 10 jours pour demander au bailleur ou à son représentant de compléter le présent état des lieux (pour l'état des équipements de chauffe, le délai est porté au 1er mois de la période de chauffe).

## Les locaux

Type :  Appartement

Maison

Autre

Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Nombre de pièces principales : \_\_\_\_\_

Non meublé

Meublé *(Si meublé, joindre un inventaire du mobilier et des équipements)*

Adresse du bien : \_\_\_\_\_

Étage : \_\_\_\_\_ N° d'appartement : \_\_\_\_\_

Nom ancien occupant : \_\_\_\_\_

## Le bailleur (ou son mandataire)

Nom et prénom / dénomination : \_\_\_\_\_


Adresse (ou siège social) : \_\_\_\_\_

## Le(s) locataire(s)

Nom(s) et prénom(s) : \_\_\_\_\_


Adresse\* : \_\_\_\_\_ \* Si état des lieux de sortie

## Infos utiles

 **Électricité** : N° compteur : \_\_\_\_\_ Heures pleines : \_\_\_\_\_

Heures creuses : \_\_\_\_\_

 **Gaz naturel** : N° compteur : \_\_\_\_\_ Relevé : \_\_\_\_\_

 **Eau** : Eau chaude : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup> Eau froide : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

 Ouverture de compteur (Gaz / Electricité) : **09 77 42 34 29** *(appel gratuit)*

## Caractéristiques énergétiques

Type de chauffage :  électrique  gaz  autre  collectif

Production eau chaude :  électrique  gaz  autre  collectif

Chaudière / état : \_\_\_\_\_ Date dernier entretien : \_\_\_\_\_

Ballon d'eau chaude / état : \_\_\_\_\_

## Clés

Type de clé	Nombre	Commentaires

## Parties privatives attachées au logement

Parties privatives	Nombre	Etat de sortie	N°	Commentaires
Cave				
Parking				
Box /Garage				
Balcon / Terrasse				
Jardin				

## Autres équipements et aménagements

Équipements	Etat d'entrée	Etat de sortie	Commentaires
Sonnette / Interphone			
Boîte aux lettres			
Détecteur de fumée			
Chenaux / Gouttières			
Connexion Internet			
Portail			
Cheminée			
Charpente / Toiture			

 Internet (Fibre / ADSL / Éligibilité) **09 77 42 34 29** (appel gratuit)

## Commentaires

## Salon / Pièce à vivre

Éléments	Etat d'entrée	Etat de sortie	Commentaires
Portes / Menuiseries			
Fenêtres / Volets			
Étanchéité ( <i>humidité, froid</i> )			
Plafond			
Sol / Plinthes			
Murs / Placards			
Prises / Interrupteurs			
Éclairage			
Chauffage / Tuyauterie			

## WC

Éléments	Etat d'entrée	Etat de sortie	Commentaires
Portes / Menuiseries			
Fenêtres / Volets			
Étanchéité ( <i>humidité, froid</i> )			
Plafond			
Sol / Plinthes			
Murs / Rangements			
Prises / Interrupteurs			
Éclairage / Plafonnier			
Chauffage / Tuyauterie			
Ventilation			

## Salle de Bain

Éléments	Etat d'entrée	Etat de sortie	Commentaires
Portes / Menuiseries			
Fenêtres / Volet / Store			
Étanchéité ( <i>humidité, froid</i> )			
Plafond			
Sol / Plinthes			
Murs / Rangements			
Prises / Interrupteurs			
Éclairage / Plafonnier			
Chauffage / Tuyauterie			
Ventilation			

## Cuisine

Éléments	Etat d'entrée	Etat de sortie	Commentaires
Portes / Menuiseries			
Fenêtres / Volets			
Plafond / Murs			
Sol / Plinthes			
Rangements			
Plan de travail			
Prises / Interrupteurs			
Éviers / Robinetterie			
Chauffage / Tuyauterie			
Plaques de cuisson			
Hotte Aspirante			

## Commentaires Généraux / Remarques

Abréviations : TB : très bon état B : bon état C : état moyen M : mauvais état HS : hors service NV : non vérifié

## Signatures

Le locataire peut demander au bailleur ou à son représentant de compléter l'état des lieux d'entrée :

- dans les 10 jours suivant sa date de réalisation pour tout élément concernant le logement,
- le premier mois de la période de chauffe concernant l'état des éléments de chauffage.

### Entretien courant et réparations mineures

Le locataire doit veiller à maintenir en l'état le logement qu'il occupe. À ce titre, il doit assurer l'entretien normal du logement et de ses éléments d'équipement, ainsi que les menues réparations nécessaires à moins qu'il ne prouve qu'elles sont dues à la vétusté, à une malfaçon ou à la force majeure. À défaut, le bailleur peut retenir sur le dépôt de garantie les sommes correspondant aux réparations locatives qui n'ont pas été effectuées par le locataire, justificatifs à l'appui.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ en \_\_\_\_\_ exemplaires, dont un remis à ce jour au locataire qui le reconnaît.

### Le bailleur (ou son mandataire)

Signature précédée de la mention  
manuscrite «certifié exacte»

### Le(s) locataire(s)

Signature précédée de votre nom, prénom et «certifié exacte»  
(Si le locataire représente d'autres locataires, inscrire : «Je me porte fort pour tous les autres titulaires»)

